



# MESURES CATÉGORIELLES 2021 : RÉUNIONS DRH / OS

11 mai 2021

## INTERVENTION DE LA CFDT

L'administration a souhaité échanger avec les représentants des personnels de nos ministères pour évoquer les mesures indemnitaires qu'elle envisage au bénéfice des agents.

La CFDT est intervenue en début de débat sur des sujets concernant tous les agents sans distinction.

Après avoir rappelé son opposition au gel du point d'indice sans fin, la CFDT juge certaines mesures proposées par la DRH intéressantes à priori, même si l'enveloppe dégagée dans le budget reste insuffisante. Cependant, elles manquent de fondements solides. En effet, il n'y a pas d'état des lieux.

Un constat partagé permettrait de justifier les revalorisations proposées et d'assurer une cohérence dans l'utilisation de l'enveloppe catégorielle.

La CFDT considère d'abord que l'effort à destination des catégories les moins bien rémunérées de nos ministères et de ses établissements publics doit être une priorité. Par ailleurs, de plus en plus d'agents de corps différents exercent des fonctions et des métiers similaires : il paraît équitable que leurs primes soient revalorisées afin de réduire les écarts.

Selon la CFDT, il faut s'inscrire dans une démarche transparente dans le constat, plus lisible et qui affiche des objectifs clairs et mesurables.

La CFDT a donné l'exemple des travaux du comité de suivi relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes : on met d'abord en évidence les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes avec des données très précises, puis on établit des mesures pour les corriger.

Il est regrettable que l'administration n'ait pas décliné cette méthode de manière concrète.

Dans le cadre de l'égalité salariale et de la lutte contre toutes les discriminations, la CFDT a exigé un plan ambitieux, pluriannuel, sur les mesures indemnitaires.